

2017-1745
2019-10-25

VC1 - Technique

SUSPENSION
POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

SUPPRESSION DES MALADIES NON PARASITAIRES DES PLANTES
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

N° D'HOMOLOGATION : 33582 *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

PRINCIPE ACTIF :

Isolat hypovirulent VC1 du virus de la mosaïque du pépino, 10-50 mg/L

ATTENTION :

SENSIBILISANT POTENTIEL
IRRITANT POUR LES YEUX

Avertissement, contient l'allergène sulfites

CONTENU NET : 1 à 5 L

FABRICANT/TITULAIRE D'HOMOLOGATION :

Valto B.V.
Leehove 81
2678MB De Lier
Pays-Bas
+31 174 51 45 19

AGENT CANADIEN :

Koppert Canada Limited
3 – 40 Ironside Crescent
Scarborough, ON M1X1G4
1-800-567-4195

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MODE D'EMPLOI : Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication de pesticides homologués en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MISE EN GARDE : EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver avec de l'eau et du savon après l'utilisation. Porter des gants imperméables de latex et des vêtements à manches longues. Peut entraîner une sensibilisation. Contient l'allergène sulfites

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE :

Entreposer au congélateur à une température de -15°C ou moins. Utilisé dans les six mois qui suivent la date de fabrication.

2017-1745
2019-10-25

ÉLIMINATION :

Les fabricants canadiens du produit doivent éliminer les matières actives et les contenants qui ne servent plus en respectant les règlements municipaux et provinciaux. Pour de plus amples renseignements, notamment sur la façon de nettoyer les déversements accidentels, veuillez communiquer avec le fabricant ou les organismes provinciaux de réglementation.